

**Arrêté n° 2025- 1104
prorogeant l'arrêté n° 2025-945**

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

BRUAY LA BUISSIÈRE

ALLEE DES GENETS

Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU l'arrêté numéros 2020/405 en date du 7 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre Pruvost,

VU l'arrêté n° 2025-945 en date du 26/08/2025,

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas pu être effectués dans les temps,

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 2025-945 du 26/08/2025, portant réglementation de la circulation 114 ALLEE DES GENETS, sont prorogées jusqu'au 07/11/2025.

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le Maire, par délégation

DIFFUSION :

- Monsieur MAJKA (EMR)
- Pompier Houdain
- Police municipale
- Smtag
- Tadao
- police Nationale
- communication
- Artois Mobilité
- keolis

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.